

Commune  de Rosis
Conseil Municipal

Séance du 9 JANVIER 2008 à 22 h 00

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON -
Martine CANDEL- Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Michel CANOVAS
- Eric NAUTRE

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Monique DELMAS (Pouvoir à Jacques MENDES)

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Gérard LUNA

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2008

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de la dernière séance du conseil communautaire, il a été décidé, comme nous l'avions annoncé l'an dernier, **de baisser cette année encore, le montant de la redevance des ordures ménagères de 5 € est de la porter à 175 €.**

Il indique que nous enregistrerons l'an prochain une diminution tout aussi sensible que cette année ce qui permettra alors, de stabiliser la redevance et d'être ainsi, au même niveau que les autres communes de la communauté.

Pour information des membres du conseil :

2 - TARIFICATION DE LA REDEVANCE DU SPANC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (**SPANC**) a été créé le 1^{er} février 2007.

Il précise que ce service a deux types de missions :

- Les contrôles à la conception et à la réalisation sur les installations neuves et réhabilitées (service réalisé en régie).
- Les visites périodiques de bon fonctionnement des installations existantes (service confié à un prestataire).

Il Informe les membres du conseil, que lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de fixer le montant de la redevance du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) selon le mode de règlement suivant :

Concernant **les installations neuves** il a été décidé de fixer la redevance à **251€** selon les modalités suivantes:

- Pour le contrôle de conception et d'implantation (instruction du permis de construire **179,40 €**
- Pour le contrôle à la réalisation (avant remblais) **71,76 €**

Concernant les installations existantes, le paiement total de **158.25 €** s'effectuera **sur 4 ans**. La première année, date du contrôle, le montant sera **de 94,95 €** et les années suivantes, **de 21,10 €**

Avis des membres du conseil :

3 - ANDABRE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que « **la boîte siphonée** » qui permet de se raccorder au réseau de transport de l'assainissement **ne sera pas facturée aux personnes raccordées.**

Seules le seront, les boîtes supplémentaires sollicitées par les administrés.

Il indique que contrairement ce qui se passe ailleurs, nous avons tenu au sein du SIVU « confluent Bouïssou/Mare », à ne pas facturer cette prestation afin de ne pas pénaliser nos administrés.

Avis des membres du conseil :

4 - PARTICIPATION FINANCIERE AU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la participation financière de la commune, à la cantine, et au fonctionnement du **regroupement scolaire Pabo - Plaisance**, s'élève cette année à **12 696, 44 €.**

Il indique qu'il y a lieu d'informer nos administrés, de l'effort financier que nous consentons pour le maintien de l'école dans nos petites communes rurale, Certes, nous n'y sommes pas contraint, mais nous témoignons ainsi notre solidarité vis-à-vis de nos communes voisines, car que deviendrez nos communes si l'école disparaissait .Nous avons le devoir de nous y intéresser.

Avis des membres du conseil :

5 - RECONSTRUCTION DU PONT DE ROSIS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les travaux de reconstruction du pont de Rosis, débuteront très probablement **début septembre 2008.**

Il indique que pendant la durée des travaux (environ **deux mois**) une déviation récemment remise en état, du col de Madale au col des Avels sera mise en place pour les véhicules légers de moins de 3t5.

Il précise également, que la route de l'Espinouse sera ouverte à la circulation des poids lourds pendant toute la durée des travaux. Une dérogation à l'actuel arrêté sera prise.

Avis des membres du conseil :

6 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du règlement interne relatif au pacte financier de solidarité entre la communauté et les communes , il est prévu une mutualisation au titre des services techniques pour les communes de moins de 300 habitants.

Il précise qu'une convention de prestation de service a déjà été établie en 2007 avec la commune pour la mise à disposition de personnel technique.

Il indique qu'une proposition de renouvellement vient de nous être adressée sur la base **de 46 jours/an** à compter du 14 février 2007.

Cette mise à disposition par la communauté de commune de cet employé, est de nature à nous aider dans nos tâches municipales , notamment en période estivale.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention

Avis des membres du conseil :

7 - VENTE DE LA COLONIE DE DOUCH

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la décision du conseil d'administration des PEEP, de vendre à Christoph Gaillard et à ses partenaires, la colonie de Douch pour la somme de **450.000 €**.

Il précise que la transaction ne pourra être effective qu'après un délai de 4 mois accordé par les PEEP. Après ce délai, la vente pourra alors être formalisée.

Il indique que les PEEP, ne souhaite pas procéder à des transactions particulières. Ils vendent la totalité de leur bien. Toutes transactions devront désormais se faire avec le nouvel acquéreur.

Il précise que nos exigences pour acquérir certains terrains demeurent entières et que nous examinerons en lien avec l'agence foncière, quelle attitude il y a lieu d'adopter en la matière, pour acquérir les terrains d'utilité publique.

Avis des membres du conseil :

8 - P. E. R - PLANNING DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les travaux de mise en œuvre de la maison du Mouflon et du Caroux de Douch réalisés dans le cadre **du pôle d'Excellence Rurale** seront exécutés avant la fin du **1^{er} semestre 2008**.

Il indique également que le chalet destiné au Point d'info tourisme du col de Madale vient d'être acheté, la mise en place de cet équipement débutera courant **février 2008**.

Pour information des membres du conseil :

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délib)

Monsieur le maire propose aux membres du conseil l'examen et le vote des subventions de fonctionnement 2008, à accorder aux associations communales, extra communales, d'intérêt communal ou qui animent la vie de notre commune.

• **Associations communales :**

- **Comité des fêtes :** Cours/Compeyre - Andabre = **153€**
- **Clubs :** 3^{ème} âge Andabre - de l'Avenir = **153€**
- **Assoc :** Couleurs du Caroux - Mousses et Lichens du Ht- Languedoc - Pétanque Andabraise - Eglise Ste marie de Douch - Haut Cantons Darts Club = **153 €**
- Spéléo Passepartrou = **76 €**

• **Associations extra communales :**

- Sapeurs Pompiers : -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**
- CAB Bédarieux : **46 €**
- Ecole de pêche de la gaule minière = **80 €**

Il demande que ces propositions d'attributions soient examinées une par une et qu'elles ne soient allouées, sous la réserve expresse, qu'elles fournissent une demande d'aide au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie.

Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Avis du conseil :

10 - INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de l'enquête de recensement INSEE de la population qui **débutera le 17 janvier 2008**, il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur.

Il propose donc d'allouer à cet agent la somme fixée par l'INSEE, qui s'élève à **704 € Brut.**

Il propose que dans le cadre de la reconnaissance des résidences, elle soit accompagnée par un conseiller municipal sur la 1^{ère} section et par le 1^{er} adjoint sur la 2^o section.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

11 - POSE DE REPERES DE CRUE SUR LA COMMUNE (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une étude préalable à la pose de repères de crue sur l'ensemble du bassin versant vient d'être engagée par Le SM.de la vallée de l'Orb.

Il indique que deux sites ont été retenus sur la mare le premier à hauteur des Cantines le deuxième au pont d'Andabre via la Combe.

Il précise que la pose de ses repères constitue une démarche d'information du public et de la culture du risque, et non d'une démarche de réglementation de l'urbanisme type PPR. Le logo sur support en lave émaillé a été choisi pour matérialiser les PHE (Plus Hautes Eaux).

Il demande aux membres du conseil l'autorisation de valider les deux sites retenus.

Avis du conseil :

12- PROJET DE CLASSEMENT AU PDIPR DE L'ANCIENNE VOIE ROMAINE « HTE GUYENNE » (Délib)

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal du courrier que vient de nous adresser le PARC NATUREL REGIONAL DU HT LANGUEDOC, afin de savoir si nous sommes intéressés par le classement de la voie romaine.

Il est indiqué que pour que ce projet puisse être retenu il est exigé que les parcelles foncières soient essentiellement constituées de chemins ruraux et donc de propriété publique.

Il semblerait que la commune remplisse les conditions exigées et qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la création d'un nouveau PDIPR sur notre commune.

Il propose donc de faire un courrier au parc pour leur faire part de nos intentions.

Avis du conseil :

13 - ASAH – 13ème RALLYE NATIONAL ET 4^{ème} VHC de l'ESPINOUSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande d'autorisation sollicitée par l'ASAH (Association Sportive Automobile de l'Hérault) pour l'organisation du 13^o Rallye National et 4^o VHC de l'Espinouse sur une partie de notre territoire **les 1 et 2 Mars 2008.**

Il indique aux membres du conseil que cette épreuve qui a lieu tous ans et qui est de nature à faire connaître notre belle région doit faire l'objet d'un avis favorable.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que L'Association Tourisme & handicaps nous propose, afin de mieux faire connaître notre structure auprès du grand public, de participer à la 3^o édition des « journées Tourisme et Handicaps » qui se tiendront **les samedi 29 et dimanche 30 mars 2008,**

Il propose à cette occasion d'ouvrir exceptionnellement le gîte communal aux visiteurs et d'organiser un tirage au sort parmi les personnes présentes pour leur offrir une remise ou une gratuité.

Il propose donc aux membres du conseil d'envisager de nous associer à ces manifestations.

Avis du conseil :

PRESENTATION DES VŒUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la présentation des vœux de la commune aura lieu le **11 janvier à 18h00 à Andabre** et le **12 janvier à 11H00 à Douch.**

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir assister à ces vœux et de se mettre à la disposition de la commune pour l'organisation de la salle et du buffet.

Il indique que **les vœux de la Communauté de Communes** auront lieu cette année, **le vendredi 2 janvier à partir de 18h00 à la salle polyvalente de Castanet le Haut.**

Le Maire

Jacques MENDES